



VENDREDI 30 NOVEMBRE 2012

Auditorium du Monde

80 Boulevard Auguste-Blanqui - 75013 Paris

VIE PRIVÉE 2020

**Libertés, vie privée,
données personnelles à l'horizon 2020 :
quelles transformations,
quels enjeux et quelle régulation ?**

PROGRAMME

Alors même que le contexte sociétal se transforme de manière radicale à l'aune des évolutions technologiques et de nouvelles pratiques sociales (réseaux sociaux, géolocalisation, internet mobile...), quels seront, en 2020, les enjeux de la protection des données personnelles ? Quelle sera notre vie privée ? A l'heure du tous connectés, où en seront nos libertés numériques ? Et quelles sont les formes que devra prendre la régulation pour répondre à ces nouveaux défis ?

Telles sont les questions clés auxquelles nous tenterons d'apporter de premières réponses lors de cette journée d'études et que nous avons posées entre l'automne 2011 et le printemps 2012 à quarante experts d'horizons variés : sociologues, économistes, philosophes, juristes, historiens, chercheurs en sciences de la communication ou en sciences de l'ingénieur et informatique, représentants du monde de l'entreprise et d'associations intervenant dans le champ du numérique ou de la défense des droits ...

Lors de ces entretiens, conduits par la direction des études, de l'innovation et de la prospective de la CNIL, ces experts nous ont ainsi donné leur vision des transformations clés, des évolutions futures dans le champ de la vie privée, des libertés et des données personnelles, ainsi que leur lecture des formes de régulation à venir. Ces entretiens, très riches d'enseignements, ont donné lieu à une synthèse publiée dans le premier numéro des cahiers Innovation & Prospective, nouvelle publication de la CNIL, qui sera diffusée à l'occasion de cette journée.

La plupart de ces experts seront présents le 30 Novembre pour faire part de leurs visions, bien sûr parfois divergentes, partager leurs réflexions et contribuer à nourrir le débat.

En conviant à cette première journée d'études, chercheurs, universitaires, professionnels du droit, étudiants intéressés par ces sujets, la CNIL souhaite engager un dialogue constructif avec le monde de la recherche et de l'innovation.

Le 30 novembre sera, nous l'espérons, le point de départ d'une réflexion prospective concertée et posera les bases d'un nouvel agenda de recherche sur ces questions, afin de contribuer à construire, ensemble, le cadre éthique de l'univers numérique de demain.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de la CNIL

8H30 – 9H ACCUEIL

9H00 – 9H15 : INTRODUCTION DE LA JOURNEE : Isabelle FALQUE- PIERROTIN, Présidente de la CNIL

9H30 – 11H : 1^{ère} TABLE RONDE : La révolution du web social : demain, tous des « peoples » ?

- *Paraître, s'exposer, se rétracter : le marketing de soi. Notre société a-t-elle besoin de visibilité et les services de réseaux sociaux expriment-ils ce besoin ?*
- *Le privacy paradox : réalité ou mythe ? Faut-il protéger les individus malgré eux ?*
- *Où sont les vrais risques ? Les réseaux sociaux sont-ils des espaces publics ?*
- *Les nouvelles fractures numériques : les geeks et les autres... ; Déconnectés=suspects ?*

Le web social permet à chacun de s'exprimer, de devenir une « personne publique » mais suscite par la même occasion des interrogations récurrentes quant à la préservation de la vie privée. Quels sont vraiment les moteurs du dévoilement de soi, que veut-il dire ? Au-delà, quel rapport à la société, au pouvoir, aux institutions cela révèle-t-il ?

Sait-on ou non maîtriser sa « vie publique » ? Préserver sa part d'intime, de secret ?

Coder ou être codés : comment éviter de nouvelles fractures numériques ?

Va-t-on vers le tous connectés ? Le tous géolocalisés ?

Dans le web social, où sont les vrais risques ? Quel sens peut avoir la protection des données ?

Surveillance latérale : les Autres (le « Big other ») forment-ils une nouvelle forme de surveillance ?

Faut-il inventer une régulation du regardeur ?

Quel impact sur les formes de mobilisation et d'action collective?

- **Dominique Cardon**, sociologue au Laboratoire des usages SENSE d'Orange Labs, chercheur associé au Centre d'étude des mouvements sociaux de l'École des Hautes Études en Sciences sociales (CEMS/EHESS) et membre du comité de la prospective de la CNIL ;
- **Antonio Casilli**, sociologue et maître de conférences en « Digital Humanities » à Telecom ParisTech et chercheur associé en sociologie au Centre Edgar Morin (EHESS, Paris) ;
- **Olivier Iteanu**, avocat à la Cour d'appel de Paris et chargé d'enseignement en droit du numérique aux universités de Paris XI et Paris I ;
- **Christine Balagué**, titulaire de la Chaire réseaux sociaux à l'Institut Mines-Telecom et co-présidente du think tank Renaissance Numérique

11H – 12H30 : 2^e TABLE RONDE : La « dictature » des algorithmes : demain, tous calculés ?

- *Big Data, Cloud, modèles prédictifs : la nouvelle révolution des données ?*
- *Tout devient-il donnée personnelle ?*
- *Tous gouvernés par des algorithmes ?*

Autrefois réservés à des acteurs puissants et à des bases de données structurées et limitées, le data mining et les data sciences semblent investir l'ensemble des activités économiques et des services. La quantité exponentielle de données désormais disponibles, pour beaucoup issues du web social, et le cloud « démocratisent » l'accès à ces traitements de masse et offrent, grâce aux analyses algorithmiques toujours plus poussées, des possibilités innovantes de valorisation des données, de profilages de plus en plus individualisés et ...d'analyse prédictive des comportements. Modèles prédictifs, personnalisation du search, business analytics, yield management ... de plus en plus de systèmes automatiques d'aide à la décision, voire de décision, se mettent en place. Comment sommes nous « calculés » par ces systèmes, quelles sont les logiques qui les sous-tendent ? Peut-on et comment les contester ? Quelles sont les voies de recours possibles?

Ces questions entrent en résonance avec les principes clés de la protection des données : la notion même de donnée personnelle, les principes de proportionnalité et de finalité, le respect des droits des personnes, ... Ces principes sont-ils remis en cause ou doivent-ils trouver une nouvelle manière d'être appliqués ?

- **Daniel Le Métayer**, directeur de recherche Inria et responsable de l'Inria Project Lab CAPPRIS sur la protection de la vie privée ;
- **Dominique Boullier**, professeur en sociologie et coordonnateur scientifique du Médialab à Sciences Po Paris ;
- **Antoinette Rouvroy**, chercheur qualifié du FRS-FNRS en philosophie du droit, associée au Centre de Recherche en Information, Droit et Société (CRIDS) de l'Université de Namur et membre du comité de la prospective de la CNIL;
- **David Forest**, avocat à la Cour d'Appel de Paris et chargé d'enseignement en droit des technologies de l'information aux universités de Paris I, Paris VII, Paris XI ;
- **Emmanuel Kessous**, professeur en sociologie à l'Université de Sophia-Antipolis.

12H30 – 14H DEJEUNER BUFFET

14H – 15H30 : 3^e TABLE RONDE : La donnée au cœur des modèles d'affaires : demain, tous traders de données ?

- ***Plateformes et grands opérateurs de données, les nouveaux maîtres du monde?***
- ***Quelle monétisation de nos traces et publications ?***
- ***La maîtrise des données, source de nouvelles activités économiques ?***

La donnée est au cœur des modèles d'affaires du numérique, à tel point qu'on la compare souvent au pétrole. Mais peut-on vraiment croire à l'idée d'un « marché » des données personnelles ? Faut-il le craindre ou l'espérer ?

La solution passe-t-elle par la création d'un droit de propriété sur les données personnelles ? Si un marché existe, le partage de la valeur peut-il évoluer ? Quelle est et quelle sera la nature des échanges entre services et données ? Des acteurs peuvent-ils demain aider le client à traiter à armes égales avec les entreprises (VRM, personal data stores, ...) ?

La protection des données personnelles, plutôt aujourd'hui synonyme de contraintes pour les entreprises, peut-elle devenir demain source d'activité économique, d'avantage concurrentiel et d'innovation par exemple en sécurité informatique ?

- **Fabrice Rochelandet**, professeur en sciences de la communication à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris III et au sein du master « Industries de Réseau et Économie Numérique » (IREN) à l'Université Paris Sud ;
- **Caroline Lancelot-Miltgen**, maître de conférences en Sciences de Gestion à l'Université d'Angers ;
- **Alain Bensoussan**, avocat à la Cour d'appel de Paris et chargé d'enseignement en droit de l'informatique à l'École Centrale de Paris ;
- **Daniel Kaplan**, cofondateur et délégué général de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING).

15h30 – 17H00 : 4^e TABLE RONDE : demain, quelle régulation pour les données personnelles ?

- **Défendre la vie privée ou les libertés ?**
- **Quel rôle pour les autorités de protection des données demain ?**
- **Repenser le droit du numérique : vers un droit à la dignité numérique ?**

A en croire le discours général ambiant, l'objectif principal de la protection des données personnelles serait la préservation de la vie privée. Le concept, culturellement dominant aux Etats-Unis, de privacy prend, en effet, de plus en plus de place dans les réflexions européennes. Et les libertés ?

Notre mode de régulation est-il efficace ? Droit et innovation sont généralement opposés, ou du moins mis face à face. Ne peut-on pour autant imaginer une innovation juridique qui ouvre des portes vers de nouveaux modes de régulation, adaptés au monde numérique de demain ?

Le « Code is law » de Lawrence Lessig est certes commode, mais comment penser de nouveaux modes de coopération entre le droit et la technique ? Comment inventer de nouveaux outils de régulation ? Une co-régulation est-elle envisageable ?

Comment les autorités de protection des données peuvent-elles se positionner demain plus en amont par exemple au niveau des analyses prospectives et des agendas de recherche, et travailler avec de nouveaux partenaires, par exemple dans les communautés de la recherche et du numérique (logiciels libres, hackers, ...)

Comment favoriser l'émergence d'une société civile numérique ?

Remettre la personne au cœur de la régulation : la révolution du web social, mais aussi l'émergence de nouvelles formes de traces numériques dans les usages du quotidien (internet des objets, biométries, nanotechnologies, génétique et neurosciences...) incitent à repenser les droits numériques.

Le droit à l'oubli : enjeu véritable ou utopie politique ? Savoir gérer sa mémoire digitale : pour un droit à la mémoire ?

Faut-il tracer de nouvelles lignes rouges ? Faut-il reconnaître de nouveaux droits ?

- **Philippe Lemoine**, PDG de LaSer, président de la FING et du Forum d'Action Modernités ;
- **Alain Rallet**, directeur du laboratoire Analyse des Dynamiques Industrielles et Sociales (ADIS) de l'Université Paris Sud et directeur du Master IREN ;
- **Jean-Marc Manach**, journaliste à Owni.fr et InternetActu.net ;
- **Meryem Marzouki**, chargée de recherche au CNRS au laboratoire d'informatique de Paris VI et présidente d'« Imaginons un réseau Internet solidaire » (IRIS) ;
- **Jean Frayssinet**, professeur émérite des universités à la Faculté de Droit de l'Université Aix-Marseille.

17H00 – 17H15 : Clôture des débats

Inscription : deip@cnil.fr, dans la limite des places disponibles